

DÈS LE 1^{ER} MAI 2025



DÈS LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2025

RÉALISEZ VOTRE DÉMARCHE D'APOSTILLE OU DE LÉGALISATION



EN LIGNE
WWW.NOTAIRES.FR

OU



DANS UN DES CENTRES
D'APOSTILLE
ET DE LÉGALISATION

CENTRE D'APOSTILLE ET DE LÉGALISATION
CHAMBRE INTERDÉPARTEMENTALE DES NOTAIRES
GUYANE - MARTINIQUE

PATIO DE CLUNY - 97233 SCHOELCHER

HORAIRES ET INFOS PRATIQUES

LUNDI : 14H - 16H / MERCREDI : 9H - 11H / VENDREDI : 9H - 11H



05 96 60 84 77



EN LIGNE

apostille.guichetier@cin-97400.notaires.fr

Avec le soutien de
**BANQUE des
TERRITOIRES**
Ouvrir l'esprit des territoires

Apostille & Légalisation
Chambre interdépartementale des notaires
Guyane - Martinique

Demande d'Apostille en ligne :

Pour cela, veuillez-vous rendre sur la plateforme dédiée à l'e-Apostille via le lien : <https://apostille.notaires.fr/>

Voici les étapes à suivre pour vous aider dans votre démarche :

Une fois que vous êtes sur la plateforme e-Apostille :

- Cliquer sur **Faire une demande**
- Suivez **toutes les étapes indiquées** en remplissant correctement tous les champs
- Une confirmation de votre adresse électronique vous sera demandée
- À l'étape « Récapitulatif », n'oubliez pas de cocher la case : **Je certifie l'exactitude des informations et je confirme avoir pris connaissance des CGU**
- À la fin de la procédure : Cliquer sur « **Télécharger mon récépissé** »
- Envoyer : le document original ou sa copie certifiée conforme, le récépissé et une enveloppe suffisamment affranchie sur laquelle vous indiquerez votre adresse pour la restitution de vos documents, à :

Centre d'Apostilles
Chambre des notaires Guyane-Martinique
Patio de Cluny
97233 – Schoelcher

Pour obtenir une copie certifiée conforme : selon la nature du document à apostiller il y aura lieu de vous rendre en mairie ou chez un notaire muni de votre pièce d'identité et de votre document original pour :

- soit faire certifier conforme à l'original le document
- soit faire certifier votre signature